

REGLEMENT INTERIEUR SEMINAIRE MARION GILBERT 2022

LE CADRE

Le séminaire de Marion GILBERT, organisé par l'association « Somatic Enneagram Awareness France », se déroulera du 2 au 17 juin dans la Drôme (26).

L'association « Somatic Enneagram Awareness France », dont le siège social est à 81200 Aiguefonde (81), a pour objet de réaliser des ateliers et plus largement de promouvoir la méthode d'enseignement dispensée par Marion GILBERT, intervenante américaine, ou par toute personne qu'elle nommera.

L'association SEA France est composée :

- des Membres d'Honneur : Marion GILBERT et Sandrine MIKOWSKI (1^{ère} présidente)
- de la Présidente : Aurélie LASSALLE
- du Vice-Président : Yannick LE MEUR
- de la Trésorière : Corinne GRIMAUD

des membres du conseil d'administration et des membres cotisants.

La cotisation annuelle, par année civile, est fixée annuellement lors de l'Assemblée Générale et s'élève à 24€.

CONDITIONS D'ACCES AU SEMINAIRE

Le séminaire est réservé aux personnes connaissant leur Ennéatype, s'étant acquitté.e.s. de leur cotisation.

PROTOCOLE SANITAIRE

Prendre soin les uns des autres est un point central de ce séminaire, en cohérence avec l'esprit de l'enseignement qui y est dispensé. Pour prendre soin de l'autre, il est notamment nécessaire de respecter les règles sanitaires liées à l'actualité covid.

Par ailleurs, vous devez savoir que l'association a une responsabilité juridique concernant le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de l'événement.

Voici les dispositions attendues avant et pendant le séminaire :

Avant votre arrivée : En fonction de l'évolution du protocole sanitaire à la date de l'événement, il pourra vous être demandé de présenter un résultat de test covid négatif ou un Pass sanitaire.

Durant votre séjour : Nous vous demanderont le plus grand respect des gestes barrières. Du gel hydro-alcoolique sera mis à votre disposition.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée pourra se rendre sur le site <https://www.sea-mariongilbert.com> afin d'avoir de plus amples informations sur les tarifs des modules, de l'hébergement et de la restauration.

Pour s'inscrire, il convient de remplir deux formulaires en ligne : un pour les modules et l'autre pour l'hébergement et la restauration. **Règlement à la réservation** (sauf pour la restauration règlement sur place en chèque ou espèces).

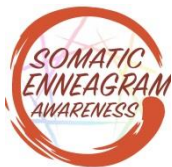
Pour la bonne organisation du séminaire, votre inscription est souhaitée avant le 15 mai 2022.

Pour toute question concernant les inscriptions aux modules, vous pouvez contacter Aurélie au 06 11 09 17 13.

Pour toute question sur l'hébergement ou la restauration, vous pouvez contacter Martine au 06 13 20 71 27.

DUREE, LIEU ET ACCES

Pour les modules 1 à 5 - Du 2 au 12 juin 2022	Pour le module 6 – du 14 au 17 juin 2022
Au Gîte de la Cascade 2665F route de la Vallée 26530 Le Grand Cerf	A la Ferme des Essarts 705 Chemin du Four à Chaux 26750 Saint Paul Lès Romans
A 45 minutes en voiture de Grenoble A 45 minutes en voiture de la gare TGV Valence A 30 minutes en voiture de la gare Saint Rambert ou Saint Vallier L'aéroport de Lyon est à 1 heure en voiture	A 15 minutes en voiture de la gare TGV Valence L'aéroport de Lyon est à 1 heure 30 en voiture



REGLEMENT INTERIEUR SEMINAIRE MARION GILBERT 2022

Possibilité de profiter de navettes à partir de la gare TGV Valence vers le lieu de séminaire, contre participation de 5 euros. Demande à faire lors de votre inscription.

Possibilité de stationner votre véhicule à proximité.

ORGANISATION SUR PLACE

A votre arrivée : Les chambres seront disponibles à partir de 16h. Si besoin, vos bagages pourront rester dans le gîte avant la disponibilité de votre chambre.
Les lieux vous seront présentés par le propriétaire qui vous accompagnera à votre chambre.

Sur place : Vous circulerez dans les espaces dédiés au séminaire.

Horaires de formation : 9h – 12h30 et 14h – 18h

Dans les espaces de formation : En fonction de l'actualité covid, il pourra vous être demandé de porter le masque. Dans ce cas, si la totalité des participants et intervenants d'un groupe accepte le retrait du masque, vous pourrez signer une décharge et ne pas le porter. Quelle que soit l'actualité covid, les personnes souhaitant porter le masque seront libres de le faire.

Départ du séminaire : La chambre sera libérée au plus tard à 11h.
Vos bagages pourront rester dans le gîte en attendant votre départ.

En cas de difficultés, vous pouvez appeler Aurélie au 06 11 09 17 13 ou Martine au 06 13 20 71 27

SERVICE RESTAURATION

La restauration sera assurée dans son intégralité par Sylvain Mallard, chef cuisinier particulier. Il proposera notamment un buffet végétarien pour les déjeuners et les dîners.

Pour le bon fonctionnement du déroulé de la formation, les horaires fixés sont :

Petit déjeuner : 7h30 – 8h30

Déjeuner : 12h30 – 13h45

Dîner : 19h30 – 21h

Aucun repas ne sera servi en dehors de ces horaires.

Des pauses « collation » seront proposés tous les jours, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

✧ En cas d'annulation :

- de votre part, moins de 30 jours francs avant le début du séminaire : 50 % des sommes resteront acquises (+ frais bancaires)
- du séminaire (COVID ou pour un autre motif), toutes les sommes versées vous seront restituées (hors frais bancaires). Le délai de prévenance sera d'un mois.

✧ Les membres organisateurs de la formation se réservent le droit d'exclure les personnes ayant des comportements perturbant le bon déroulement de la formation, des services d'hébergement ou de restauration.

✧ En cas de départ anticipé au cours de la formation, qu'il soit volontaire ou lié à une exclusion, dans les 3 mois suivant la fin du séminaire, le bureau étudiera les dossiers au cas par cas et statuera sur un éventuel remboursement partiel, en fonction des possibilités financières de l'association. Les frais de réservation d'hébergement et de restauration ne sont pas remboursables.

✧ Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Un remboursement en cours d'année, même au prorata temporis, ne peut être exigé en cas de démission ou d'exclusion.

Tout participant s'inscrivant à nos modules, déclare avoir pris connaissance des présentes dispositions et accepter de s'y conformer.